

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 003-2026

Du : 21 février 2026

Nombre de Conseillers :

en exercices : 11

présents : 8

pouvoir : 2

votants : 10

Date de la convocation :

17 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 février, à 10h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,

Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,

Madame Morgane Auger Conseillère Municipale,

Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

Madame Béatrice Brun, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur Didier Dagonet

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Madame Sophie Papon,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Morgane Auger, Conseiller Municipal,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

Objet : Information du Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2122-22,

Vu, la délibération N°030-2014 du Conseil Municipal en date du dix avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire des pouvoirs prévus et énumérés à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que Monsieur le Maire doit procéder à une information récapitulative des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées et des décisions de préemption ou non préemption à chacune des réunions du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises depuis le 11 décembre 2025 :

Dossier	Date de dépôt	Adresse	Ref cadastrale	Bien vendu	Prix de vente	Nature de la décision
095 061 25 O 0009	29/11/2025	13 Rue de la Vieille France	AB 194	Maison	545 000.00 €	Renonciation

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Prend acte, de la décision de gestion courante qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal dans le cadre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 21 février 2026

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

